



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-012-2025-12

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Direction de la veille et sécurité sanitaire Assistante Hygiène et Salubrité /

IDF-2025-11-14-00016 - Décision n° DVSS - 2025 / 021 portant habilitation de l'organisme «FORMACLEAN TATTOO à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-12-02-00013 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/125 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 6

IDF-2025-12-02-00017 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/127 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages)

Page 8

IDF-2025-12-02-00014 - Arrêté ° DOS/EFF/OFF/2025/126 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-12-03-00006 - Acte de déclaration n° DOS 2025/ 4813 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290) (8 pages)

Page 14

Direction de la veille et sécurité sanitaire
Assistante Hygiène et Salubrité

IDF-2025-11-14-00016

Décision n° DVSS - 2025 / 021 portant
habilitation de l'organisme «FORMACLEAN
TATTOO à dispenser la formation prévue à
l'article R.1311-3 du code de la santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Décision N° DVSS – 2025 / 021

Portant habilitation de l'organisme «FORMACLEAN TATTOO» à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1311-3 ;

Vu le code du travail, notamment son article R.6351-1 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent, et de perçage corporel ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-037-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation à l'évaluation dans des locaux sis à BUSSY SAINT GEORGES présentée par la société «FORMACLEAN TATTOO» le 12 septembre 2025, société déclarée en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE Ile-de-France sous le numéro 11 770766477 ;

Vu les pièces du dossier ;

DÉCIDE

Article 1

La société «FORMACLEAN TATTOO », dont le siège social est sis 11 place Fulgence Bienvenue – 77600 BUSSY SAINT GEORGES et dont le représentant légal est Monsieur Lauky UNG , est habilitée à effectuer les formations et les évaluations, dans les locaux sis 8 avenue Jacques Cartier – 77600 BUSSY SAINT GEORGES des candidats ayant suivi la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique ou la mise à jour quinquennale des connaissances et des compétences.

.../...

Article 2

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3

Le Directeur de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Denis, le 14 novembre 2025

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires

Signé

Cécile SOMARRIBA

/2

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-02-00013

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/125 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/125

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 21 mai 1943, portant octroi de la licence n°75#001383 à l'officine de pharmacie, sise 166 rue de la Roquette à Paris (75011) ;
- VU** le rapport d'enquête en date du 20 juillet 2022 établi par Madame Joëlle HATTCHOUEL, pharmacienne inspectrice de santé publique ;
- VU** le courrier en date du 18 septembre 2025, de l'Agence régionale de santé Île-de-France, notifiant à Madame Thi-Tuyet TRAN, titulaire de l'officine de pharmacie, que son officine n'a fait l'objet d'aucun remboursement de l'Assurance Maladie depuis le 1er janvier 2024 et que la caducité de la licence sera prononcée.

CONSIDERANT que le pharmacien inspecteur de santé publique a constaté au cours de son enquête que l'officine sise 166 rue de la Roquette à Paris (75011) était fermée au public probablement depuis plusieurs mois ;

CONSIDERANT de ce fait qu'au 1^{er} janvier 2025, l'officine était en cessation d'activité depuis douze mois révolus ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Thi-Tuyet TRAN, sise 166 rue de la Roquette à Paris (75011) est constatée à compter du 1^{er} janvier 2025. La licence n°75#001383 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02 décembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-02-00017

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/127 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/127

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 10 février 1969 portant octroi de la licence n°75#001304 à l'officine de pharmacie sise 4 rue du Bourg Tibourg à Paris (75004) ;
- VU** le jugement du Tribunal de commerce de Paris (75004) en date du 13 novembre 2020 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de la pharmacie SHARON sise 4 rue du Bourg Tibourg à Paris (75004) ;
- VU** le jugement du Tribunal de commerce de Paris (75004) en date du 14 mai 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de la pharmacie SHARON sise 4 rue du Bourg Tibourg à Paris (75004) ;

CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la pharmacie SHARON de Madame Fanny SULTAN qui exploite l'officine sise 4 rue du Bourg Tibourg à Paris (75004) a été clôturée le 14 mai 2025 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait elle a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

CONSIDERANT que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Fanny SULTAN, sise 4 rue du Bourg Tibourg à Paris (75004) est réputée définitive à compter du 14 mai 2025.

La licence n° 75#001304 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02 décembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-02-00014

Arrêté ° DOS/EFF/OFF/2025/126 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/126

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 .
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 30 juin 1943 portant octroi de la licence n° 95#000096 à l'officine de pharmacie sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) ;
- VU** le jugement d'ouverture du Tribunal de commerce de Pontoise (95300) en date du 10 décembre 2018 prononçant une procédure de redressement judiciaire au titre de l'officine de pharmacie sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) ;
- VU** le jugement du Tribunal de commerce de Pontoise (95300) en date du 10 mars 2023 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) ;
- VU** le jugement de clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif du Tribunal de commerce de Pontoise (95300) en date du 05 avril 2024 au titre de l'officine de pharmacie sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) ;
- CONSIDERANT** que la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif à l'encontre de la pharmacie de Paris de Madame Christelle HALKIN qui exploite l'officine sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) a été clôturée le 05 avril 2024 ;
- CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait elle a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;
- CONSIDERANT** que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Christelle HALKIN, sise 10 rue de Paris à Magny-en-Vexin (95420) est réputée définitive à compter du 05 avril 2024.
- La licence n° 95#000096 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02 décembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-03-00006

Acte de déclaration n° DOS 2025/ 4813 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin
des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS 2025/4813

portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/3577 en date du 28 juillet 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 23 octobre 2025, et complétée définitivement le 29 octobre 2025, de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet MBA & Associés, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR » sise, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'intégration de Madame Frédérique DUIGOU, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médicale de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH, et la cession de son action de préférence de catégorie O au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « BIOFUTUR » en date du 3 juin 2025, portant acte de :

- L'intégration de Madame Frédérique DUIGOU, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;

- La cessation des fonctions de biologiste médicale de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH, et la cession de son action de préférence de catégorie O au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER ;

CONSIDÉRANT Les documents relatifs à l'intégration de Madame Frédérique DUGOU :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « BIOFUTUR », en date du 20 juin 2025, à compter du 15 juillet 2025 ;
- La copie de la convention de prêt de consommation d'une action de catégorie O conclue avec Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER, en date du 20 juin 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

CONSIDÉRANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH :

- La copie de l'ordre de mouvement de cession d'une action de catégorie O au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER, en date du 16 juillet 2025 ;
- Sa lettre de démission, en date du 6 janvier 2025, et à effet au 16 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOFUTUR ».

CONSIDÉRANT L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » n° 8-2602 Rév.21 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 1er juin 2025 et pour date de fin de validité le 31 mai 2030 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER, Madame Nadège GAMBERT, Madame Anne Sophie LEGUAY et Monsieur Sylvain COCCO, et exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 001 608 9, est autorisé à fonctionner sur les trente-deux sites listés ci-dessous :

1. Le site « L'ISLE-ADAM », site principal et siège social
1, chemin des Trois Sources à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public de 7h à 18h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie),
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7
2. Le site « CONFLANS-SAINTE-HONORINE »
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures les mardi et jeudi, et jusqu'à 13 heures les lundi, mercredi et vendredi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8
3. Le site « CHANTELOUP-LES-VIGNES »
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures du lundi au vendredi et jusqu'à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6

4. Le site « GARGENVILLE »
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4
5. Le site « LES MUREAUX »
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2
6. Le site « GOUSSAINVILLE »
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5
7. Le site « DOMONT »
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3
8. Le site « HOUILLES »
5 bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public de 7h à 13h et 14h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0
9. Le site « MAISONS-LAFFITTE »
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public de 7h à 13h et 14h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8
10. Le site « VILLIERS-LE-BEL »
107, avenue Pierre Sépard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1
11. Le site « L'ISLE-ADAM »
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public de 7h à 15h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h00 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7
12. Le site « ARNOUVILLE-LES-GONESSE »
8 bis, rue Pierre Sépard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public de 7h à 14h du lundi au vendredi et de 7h à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5
13. Le site « CONFLANS-SAINTE-HONORINE »
204, avenue du Maréchal Foch et 18/20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)

Ouvert au public jusqu'à 16 heures les lundi, mercredi et vendredi, jusqu'à 13 heures les mardi et jeudi et 12h30 les samedis
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3

14. Le site « SOISY-SOUS-MONTMORENCY »
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public de 7h à 14h30 du lundi au vendredi et de 7h à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3
15. Le site « SAINT-GRATIEN »
ZAC Coeur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public de 7h à 16h du lundi au vendredi et de 7h à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1
16. Le site « PLAISIR »
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1
17. Le site « LES-CLAYES-SOUS-BOIS »
Jardin d'Arcy - 10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public de 7h à 13h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6
18. Le site « SAINT-OUEN-L'AUMONE »
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Ouvert au public de 7h à 15h30 du lundi au vendredi et de 7h15 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9
19. Le site « OSNY SAINTE-MARIE »
Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public de 7h à 13h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie
(bactériologie (examens directs))
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7
20. Le site « SAINT-GERMAIN-EN-LAYE »
29-31, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4
21. Le site « GARGES-LES-GONESSE »
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public de 7h15 à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2
22. Le site « MEULAN »
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2

23. Le site « VERNOUILLET »
7 bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0
24. Le site « EPONE »
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8
25. Le site « TRIEL-SUR-SEINE »
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouverture au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6
26. Le site « PONTOISE »
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public de 6h45 à 16h du lundi au vendredi et de 7h à 13h le samedi
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0
27. Le site « OSNY »
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public de 6h45 à 18h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8
28. Le site « TAVERNY »
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9
29. Le site « MARLY-LA-VILLE »
137 bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public de 7h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0
30. Le site « SARCELLES »
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public de 7h à 16h30 du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5
31. Le site « ELANCOURT »
4 bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public de 7h à 13h et 14h à 17h du lundi au vendredi et de 7h30 à 12h30 le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8
32. Le site « FRANCONVILLE »
116 rue de la station à FRANCONVILLE (95130) à compter du 1^{er} septembre 2025
Ouvert au public du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h à 13h
Site pré-post analytique

La liste des trente-deux biologistes médicaux associés, dont quatre biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Madame HENRY-MOUCLIER Stéphane, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente
2. Monsieur COCCO Sylvain, pharmacien, biologiste coresponsable,
3. Madame GAMBERT Nadège, médecin, biologiste coresponsable,
4. Madame LEGUAY (GUERIN) Anne-Sophie, pharmacien, biologiste coresponsable,
5. Monsieur ALLOUCHE Michael, médecin, biologiste médical, associé
6. Monsieur ANDIVA Shakir-Pierre, pharmacien, biologiste médical, associé
7. Monsieur ASSAQA Abdelhamid, médecin, biologiste médical, associé
8. Monsieur AURIOL ROY BRY William, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Madame BENNANI Hind, pharmacien, biologiste médical, associé
10. Monsieur BELMILOUDI Soufien, pharmacien, biologiste médical, associé
11. Madame CIAKO NGANCHUI Sydonie, pharmacien, biologiste médical, associée
12. Madame COLLE Camille, pharmacien, biologiste médical, associée
13. Monsieur CROUZIER Christophe, pharmacien, biologiste médical, associé
14. Monsieur ESPOSITO Gaetano, pharmacien, biologiste médical, associé
15. Monsieur JACQUELINE Maximilien, pharmacien, biologiste médical, associé
16. Monsieur LASRY Moïse, pharmacien, biologiste médical, associé
17. Monsieur LEMAIRE Yves, pharmacien, biologiste médical, associé
18. Monsieur LOUSSERT Laurent, pharmacien, biologiste médical, associé
19. Madame MARCK Pascale, médecin, biologiste médical, associée
20. Madame NICOLAE Anca-Mihaela, médecin, biologiste médical, associée
21. Monsieur RAVENEAU Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
22. Madame RODRIGUEZ MATHIEU Patricia, médecin, biologiste médical, associée
23. Madame SANTOS Léna, pharmacien, biologiste médical, associée
24. Monsieur TOUZET Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
25. Monsieur TRAN MINH Olivier, pharmacien, biologiste médical, associé
26. Monsieur BENDJELLOUL Mehdi, pharmacien, biologiste médical, associé
27. Madame GASSINO Marie-Hélène, médecin, biologiste médical, associée
28. Monsieur JANNET Marcel, médecin, biologiste médical salarié, associé, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
29. Monsieur SALDMANN Antonin, médecin, biologiste médical, associé, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
30. **Madame Frédérique DUIGOU, pharmacien, biologiste médical, associée, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,**
31. Madame Muriel LEVY, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, à mi-temps à raison de 205 vacations par an,
32. Madame PASQUALI Patricia, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, à mi-temps,

La répartition du capital social de la SELAS « BIOFUTUR » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions de préférence de catégorie O	Actions de préférence de catégorie P	Total	Capital social et droits de vote en %
ALLOUCHE Michael	74 000	0	74 000	3,57 %
ANDIVA Shakir-Pierre	74 000	0	74 000	3,57 %
ASSAQA Abdelhamid	74 000	0	74 000	3,57 %
AURIOL ROY BRY William	74 000	0	74 000	3,57 %
BELMILOUDI Soufien	1	0	1	0,00 %
BENDJELLOUL Mehdi	1	0	1	0,00 %
BENNANI Hind	74 000	0	74 000	3,57 %
CIAKO NGANCHUI Sydonie	73 999	0	73 999	3,57 %
COCCO Sylvain	74 000	0	74 000	3,57 %
COLLE Camille	1	0	1	0,00 %
CROUZIER Christophe	74 127	0	74 127	3,58 %
ESPOSITO Gaëtano	74 000	0	74 000	3,57 %
GAMBERT Nadège	74 000	0	74 000	3,57 %
GASSINO Marie-Hélène	1	0	1	0,00 %
(GUERIN) LEGUAY Anne-Sophie	74 000	0	74 000	3,57 %
HENRY-MOUCLIER Stéphane	73 999	0	73 999	3,57 %
JACQUELINE Maximilien	74 000	0	74 000	3,57 %
LASRY Moïse	74 000	0	74 000	3,57 %
LEMAIRE Yves	1	0	1	0,00 %
LOUSSERT Laurent	74 000	0	74 000	3,57 %
MARCK Pascale	74 000	0	74 000	3,57 %
NICOLAE Anca-Mihaela	1	0	1	0,00 %
RAVENEAU Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
RODRIGUEZ MATHIEU Patricia	74 000	0	74 000	3,57 %
SANTOS Léna	74 000	0	74 000	3,57 %
TOUZET Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
TRAN MINH Olivier	74 000	0	74 000	3,57 %
SALDMANN Antonin	1	0	1	0,00 %
JANNET Marcel	1	0	1	0,00 %
PASQUALI Patricia	1	0	1	0,00 %
LEVY Muriel	1	0	1	0,00 %
Frédérique DUIGOU	1	0	1	0,00 %
Sous-total – Associés Professionnels Exerçants	1 554 136	0	1 554 136	75 %
SAS « Inovie Group »	0	518 045	518 045	25 %
Sous-total – Tiers porteurs	0	518 045	518 045	25 %

TOTAL	1 554 136	518 045	2 072 181	100 %
--------------	------------------	----------------	------------------	--------------

- ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS - 2025/3577 en date du 28 juillet 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOFUTUR » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 3 décembre 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS